

Adina Georgescu
514.954.2555
ageorgescu@blg.com

Borden Ladner Gervais S.E.N.C.R.L., S.R.L.
1000, rue de La Gauchetière Ouest
Bureau 900
Montréal QC H3B 5H4
Canada
T 514-879-1212
F 514-954-1905
blg.com



Le 15 janvier 2026

PAR COURRIEL ET SDÉ

Me Carolina Rinfret
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
500, boulevard René-Levesque Ouest
5^e étage, bureau 5.100, Case postale 43
Montréal (Québec) H2Z 1W7

OBJET : Demande relative à la stratégie de décarbonation d'Enbridge Gaz Québec (« **Demande** »)
Dossier de la Régie : R-4292-2025
Notre dossier: 302533.000026

Chère consœur,

Par la présente, nous déposons ci-joint une 2^{ème} demande modifiée dans le cadre du dossier en titre, ainsi qu'une preuve additionnelle à son soutien, sous la cote EGQ-1, Document 2, portant sur la disposition des revenus issus des unités de conformité visées par le Règlement sur les combustibles propres (DORS/2022-140).

Par ailleurs, aux termes de sa correspondance du 24 septembre 2025, la Régie reportait l'audience dans le présent dossier du mois d'octobre 2025 aux 16 au 18 février 2026, puisque la Demande d'Enbridge Gaz Québec avait été déposée en anticipant un cadre réglementaire qui n'était alors pas encore connu.

Or, en date des présentes, ledit cadre réglementaire n'est toujours pas connu et ne le sera vraisemblablement pas au moment où doit se tenir l'audience des 16, 17 et 18 février 2026.

De plus, lorsque ce cadre réglementaire sera connu, il est possible qu'il soit nécessaire pour Enbridge Gaz Québec d'ajuster sa demande et la preuve initiale qui avait été déposée à son soutien.

À la lumière de ce qui précède, dans un souci d'efficacité et d'économie des ressources, Enbridge Gaz Québec demande respectueusement à la Régie de suspendre le traitement du présent dossier jusqu'à ce que le projet de règlement annoncé par le gouvernement soit publié.

À ce moment, un nouveau calendrier procédural pourra être établi afin de traiter notamment de la preuve additionnelle déposée ce jour ainsi que de toute autre modification à la demande et à la preuve à son soutien et ce, afin d'assurer la mise en place du cadre réglementaire permettant l'implantation de la stratégie à compter du 1^{er} janvier 2027.

Nous demeurons disponibles pour toute question.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L.

(s) Adina Georgescu

Adina Georgescu

Me Dominique Neuman (RTIÉÉ)
Me Steve Cadrin (ACEF de l'Outaouais)
Me André Turmel, avocat (FCEI)
Me Geneviève Paquet (GRAME)
Me Franklin Gertler (ROÉÉ)